

Parc naturel régional
du Vexin français

L'Essentiel
de la Charte
« Horizon 2040 »

Écrire ensemble
le futur de votre territoire !



Le mot du Président

Chers habitants, nous avons besoin de vous

Si vous tenez ce livret entre vos mains, c'est que vous avez la chance de vivre au cœur d'un territoire particulièrement remarquable : le Parc naturel régional du Vexin français.

Aujourd'hui, sa feuille de route fait peau neuve pour continuer à assurer sa protection et encourager son développement harmonieux les 15 prochaines années. En véritable projet partagé, cette Charte « Horizon 2040 » s'écrit ensemble, pas à pas.

Curieux d'en savoir plus ? Ce livret est justement là pour vous faire découvrir l'essentiel des avancées de ce travail co-construit, tout en simplicité et transparence.

À présent, votre mission, si vous l'acceptez :

> Donnez votre avis sur cette nouvelle Charte en participant à l'enquête publique du 30 septembre au 15 novembre 2024 : mode d'emploi ci-contre.

> Puis participez à sa mise en œuvre dans les années à venir, en suivant nos actualités.

À bientôt !

Le Président, **Benjamin Demailly**

Sommaire

Un Parc, késaco ?	p. 4
Tour d'horizon de votre Parc	p. 6
Au fait, c'est quoi la Charte d'un Parc ?	p. 8
Une nouvelle Charte, imaginée ensemble !	p. 10
Le projet de Charte « Horizon 2040 » en un coup d'œil	p. 12
Renforcer le vivre et le faire ensemble	p. 14
Préserver le vivant et les patrimoines	p. 17
Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone	p. 21
Assurer le développement d'un territoire dynamique	p. 24
Envie d'aller plus loin ?	p. 27



Un Parc, késaco ?

« Parc naturel régional » : ce nom, vous l'avez souvent entendu, mais peut-être sans comprendre ce qui se cache vraiment derrière. Ça tombe bien, nous vous avons préparé un résumé de ce qu'il faut en retenir. De quoi devenir (presque) incollable sur le sujet !

Faisons les présentations

Le classement d'un territoire en « Parc naturel régional » a vu le jour en 1967 à l'initiative du Général de Gaulle. Il distingue un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. L'objectif ? Protéger et valoriser cet héritage, grâce au soutien financier des collectivités territoriales signataires. C'est le Premier ministre qui choisit de classer un territoire, pour 15 ans.



Qui gère le Parc ?

Un Parc est un territoire classé géré par un Syndicat Mixte, sous l'égide de la Région (autrement dit, un établissement public à caractère administratif). Il réunit ainsi différents acteurs, via :

> **Des instances délibératives** : un Comité Syndical (regroupant 125 élus de la Région Île-de-France, des départements du Val-d'Oise et des Yvelines, des 97 communes, des intercommunalités et des villes-portes) et un Bureau Syndical (composé de 26 élus du Comité Syndical dont le Président du Parc et ses 8 Vice-Présidents).

> **Des instances de consultation** : un Conseil scientifique (composé de chercheurs et experts) et des commissions thématiques (mobilisant élus, professionnels et associations).

En France...

58 Parcs

17,2% du territoire national

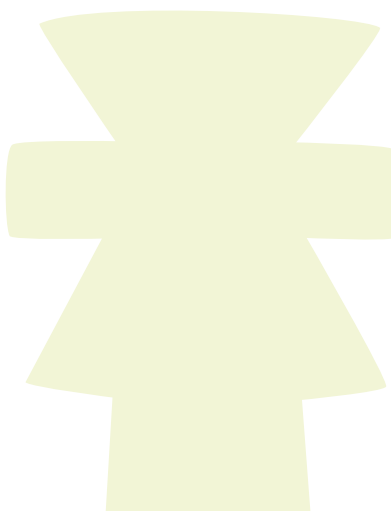
4,4 millions d'habitants

... et côté Île-de-France

5 Parcs, dont 1 en création

25% du territoire régional

425 000 habitants



Comment le Parc agit pour vous et votre territoire ?

1. Il protège le patrimoine naturel, culturel et paysager

Entre autres projets, votre Parc assure ainsi la gestion de la précieuse Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine, avec ses versants calcaires surplombés de pitons rocheux entre Vétheuil et Bennecourt. Il accompagne aussi financièrement et techniquement les communes dans leurs projets de restauration écologique de patrimoines naturels plus modestes (mares, haies, prairies), pour contribuer à la préservation du réseau de trames écologiques du territoire.

2. Il s'implique dans l'aménagement du territoire

Parmi ses différentes actions, votre Parc vous accompagne dans vos projets de construction ou de rénovation du bâti : il vous conseille sur des sujets énergétiques, architecturaux, administratifs, financiers ou sociaux. Pour cela, il vous suffit juste de prendre rendez-vous !

3. Il participe au développement économique, social et culturel

Votre Parc favorise par exemple le lien social en soutenant « Les Petits moments du Vexin ». Depuis 2018, 20 à 30 initiatives citoyennes conviviales

rythment chaque mois de novembre avec plus de 200 habitants engagés et près de 1500 participants sur une vingtaine de communes !

4. Il contribue à l'accueil, l'éducation et l'information du public

À ce titre, votre Parc anime notamment chaque année une moyenne de 80 projets scolaires. Grâce à plusieurs approches pédagogiques, ces projets fédérateurs sensibilisent près de 2000 jeunes à la culture, à la gestion des ressources naturelles, à l'alimentation ou encore à la découverte du territoire.

5. Il conduit des actions expérimentales et encourage la recherche

En partenariat avec Cergy-Paris Université, votre Parc a piloté l'installation d'un bâtiment d'accueil et de recherche sur le site archéologique des Vaux-de-la-Celle à Genainville, pour faciliter les fouilles et la venue du public. Un autre exemple ? La première pierre de l'éco-hameau du Champ-Foulon a été posée à Saint-Cyr-en-Arthies en mai 2024 : ce type d'habitat participatif en milieu rural est inédit en Île-de-France !



La Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine

Les Petits moments du Vexin, initiatives citoyennes organisées en novembre.

Eco-hameau du Champ Foulon, naissance du premier habitat participatif en milieu rural en Ile-de-France.

80 projets scolaires menés chaque année en moyenne

Halte aux idées reçues !

« Un Parc, c'est une zone 100 % protégée. »

> Le Parc est un outil de préservation et n'a pas de pouvoir réglementaire, il n'est pas seul décisionnaire. Il est présent pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets en cohérence avec un développement équilibré du territoire respectueux de son environnement et de ses patrimoines. Il reste que le Parc n'est pas seul, chacun ayant son rôle à jouer.

« Le Parc peut m'empêcher d'obtenir mon permis de construire. »

> Le Parc n'instruit pas les demandes d'autorisation d'urbanisme ; dans certains cas, il peut lui arriver d'être consulté. Son équipe est avant tout là pour vous aider à développer des projets exemplaires respectueux de notre patrimoine.

« En vivant dans un Parc, j'ai plus de contraintes qu'ailleurs. »

> Comme partout, le Parc est un territoire avec des règles. Du fait de ses grandes qualités patrimoniales, le Vexin fait l'objet de servitudes fortes de la part de l'État (Monuments historiques et leurs abords, sites inscrits, sites classés). Ces contraintes ne sont donc pas le fait du Parc et existaient avant sa création. La vraie différence ? Dans un Parc, vous pouvez bénéficier d'un réel accompagnement dans de nombreux domaines (biodiversité, paysage, urbanisme, tourisme, culture...) et compter sur son équipe pour préserver votre qualité de vie !



Le village d'Omerville

Tour d'horizon de **votre Parc**

Avant de plonger dans le futur de votre Parc, suivez-nous pour une découverte de son passé et de son présent. Rien de tel pour prendre la mesure de toutes ses richesses à préserver !



Le saviez-vous ?

Les paysages de votre Parc inspirent les cinéastes !

« Les aventures de Rabbi Jacob » (1973), « Les Visiteurs » (1992), « Un long dimanche de fiançailles » (2003) ou encore « Au revoir là-haut » (2017) ont en partie été tournés sur ses terres.

Carte d'identité

Nom : Parc naturel régional du Vexin français

Âge : plus de 5 500 ans (oui, les plus anciennes traces d'agriculture vexinoise remontent à 3 500 ans avant J.-C. !)

Superficie : 71 356 ha répartis entre le Val-d'Oise et les Yvelines (dont 64 % de terres agricoles et 23 % de forêts)

Habitants : 104 794

Signe distinctif : Territoire remarquable d'Île-de-France, dont le vaste plateau calcaire entaillé par de petites vallées et surplombé par des buttes boisées, domine de 100 m les régions environnantes ; le Vexin français est le plus grand site inscrit de France au titre de la loi de 1930.

Un brin d'histoire...

1972 : inscription de la majeure partie du Vexin à l'inventaire des sites pittoresques de France.

1981 : création d'une Zone Naturelle d'Équilibre pour protéger l'écologie, les sites et les paysages du territoire.

1995 : naissance du Parc, portée par la Région Île-de-France et les collectivités territoriales concernées.

2008-2023 : deuxième classement du Parc.

2020-2024 : élaboration de la Charte « Horizon 2040 », en vue du troisième classement du Parc début 2026.

Top 5 de ses trésors

Chassez vite vos plus belles baskets, votre Parc regorge de pépites à explorer...

1 / Des milieux naturels d'une incroyable diversité

Marais et étangs, bois et forêts, prairies et coteaux calcaires... Avec plus de 1000 km de sentiers balisés, il ne vous reste plus qu'à choisir votre monture : vélo, cheval... ou simplement vos deux pieds !

2 / Plus de 1000 ans d'histoire à savourer

Premier Parc labellisé « Pays d'art et d'histoire » depuis 2014, le Vexin français abrite une densité insoupçonnée de Monuments Historiques : 162 au total, dont des châteaux et églises de différentes époques. Idéal pour voyager dans le temps !

3 / Une riche architecture vernaculaire

De nombreux témoins des anciennes traditions et pratiques locales ponctuent votre Parc : 18 croix pattées emblématiques du territoire (taillées dans un seul bloc de pierre entre les XI^e et XIII^e siècles), 200 autres croix, 40 pigeonniers, 30 chapelles, mais aussi lavoirs, fontaines, moulins...

4 / Les incomparables coteaux et boucles de la Seine

Classés réserve naturelle nationale en 2009, les coteaux de la Seine dessinent un vaste amphithéâtre aux reliefs escarpés, unique en son genre. Ici, la faune et la flore se distinguent particulièrement. Quant aux boucles de Guernes et Moisson, elles aussi valent le détour !

Le tout forme un ensemble géographique remarquable, emblématique sur le plan du Paysage et riche en termes de biodiversité.

5 / Une biodiversité foisonnante à observer

Bon nombre d'espèces rares et menacées plébiscitent les pelouses calcicoles, les zones humides (prairies, marais, roselières) et les buttes boisées du Parc : Chiroptères (chauve-souris), Œdicnème criard (oiseau), Agrion de Mercure (insecte), Chevêche d'Athéna (chouette)...



Un patrimoine vernaculaire riche : ici le lavoir de Wy-dit-joli-Village

Domaine de Villarceaux à Chaussy

Eglise troglodytique de Haute-Isle

Marais de Frocourt

Allée couverte du bois de Morval, monument funéraire construit par les premiers agriculteurs du Vexin français

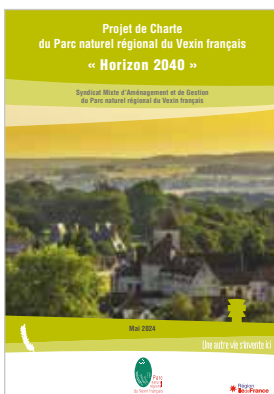
Œdicnème criard, oiseau migrateur présent dans le Vexin pendant la période de nidification, entre mars et octobre-novembre.



Au fait, c'est quoi la Charte d'un Parc ?

Ce livret vous présente l'essentiel à retenir du nouveau projet de Charte du Parc régional naturel du Vexin français. Mais qu'est-ce que ce terme implique exactement ? On vous dit tout ici !

La Charte en 7 questions



- 1 À quoi sert une Charte ?**

Telle une boussole, ce document décrit un projet de territoire qui donne le cap à suivre pour protéger et développer de manière harmonieuse le territoire d'un Parc.
- 2 Que contient-elle ?**

Elle prend la forme d'une feuille de route construite collectivement, où figurent les objectifs du Parc et les mesures choisies pour les atteindre.
- 3 Quelle est sa durée de validité ?**

15 ans, c'est-à-dire autant que la durée de classement du Parc. Pendant cette période, son application est régulièrement évaluée.
- 4 Qui signe la Charte ?**

En véritable contrat, différents acteurs s'engagent à respecter ses dispositions : l'État, la Région, les Départements, les Établissements publics de coopération intercommu-
- 5 Qui est chargé de l'appliquer ?**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc.
- 6 Si les engagements de la Charte ne sont pas respectés, que se passe-t-il ?**

Cela pourrait entraîner la perte du classement « Parc naturel régional » pour le territoire.
- 7 Si on ne refait pas de Charte, c'est grave ?**

Sans Charte, plus de Parc, et donc un précieux outil en moins pour les habitants et autres acteurs du territoire. Autrement dit, une diminution de la concertation, du conseil et de l'accompagnement...



La carrière géologique de Vigny-Longuesse, Réserve naturelle régionale et Espace Naturel Sensible

Réhabilitation de bâtis anciens à Longuesse

Escape game dans l'église de Magny-en-Vexin organisé dans le cadre des rendez-vous PAH Famille.

Du concret !

Place à 4 réussites de la Charte 2008-2023 de votre Parc, fruits d'un travail et d'engagements collectifs.



1 L'obtention du label « Pays d'art et d'histoire »

En 2014, votre Parc a été le premier à décrocher ce précieux sésame au terme d'une candidature soutenue par les acteurs culturels, touristiques et pédagogiques du territoire. Grâce au Pays d'art et d'histoire, son patrimoine est valorisé auprès de tous – habitants comme visiteurs – et devient un véritable levier de développement culturel !

2 L'accroissement des surfaces protégées

La superficie des espaces naturels protégés au sein de votre Parc n'a cessé de progresser pour restaurer et préserver sa fragile biodiversité. Cette trajectoire est confirmée pour l'avenir dans le nouveau projet de Charte.

3 La maîtrise vertueuse de l'urbanisation

Cette maîtrise a permis la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Vexin français.

4 La préservation des formes urbaines et du bâti traditionnel

Un réel « effet Parc » a pu être observé ces 15 dernières années, notamment au regard des autres territoires ruraux franciliens.

Chiffres clés

Superficie des espaces protégés en progression :

+528 ha

en Natura 2000

+380 ha

de réserves naturelles

+8 ha

d'Espaces Naturels Sensibles



Une nouvelle Charte, imaginée ensemble !

En tant qu'habitant du Parc naturel régional du Vexin français, vous êtes au cœur des enjeux de cette nouvelle Charte « Horizon 2040 ». Votre implication, ainsi que celle des autres acteurs du territoire, ont été un élément clé pour sa rédaction et lui donneront progressivement vie au cours des 15 prochaines années...

Concertation : Chiffres clés

12 ateliers citoyens thématiques : « Demain dans le Vexin »

119 participants

323 idées partagées sur 4 grands sujets transversaux pour l'avenir

Façonner l'avenir du Parc

Façonner l'avenir du Parc La précédente Charte de votre Parc, adoptée en 2008, a fait son temps. Il est à présent nécessaire de la remettre au goût du jour : c'est ce qu'on appelle la « révision de la Charte ». En quoi consiste cette révision ? À construire une stratégie pour répondre aux enjeux locaux et globaux actuels, mais aussi aux nouveaux besoins émergents afin d'y répondre collectivement.

Un projet 100 % partagé

Dans votre Parc comme partout ailleurs, l'union fait la force ! La révision de la Charte est entièrement participative : chacun a été invité à apporter son propre retour d'expérience et ses idées pour enrichir cette nouvelle feuille de route. Il s'agit donc d'une formidable opportunité pour imaginer le Vexin français

de demain, et par là même mieux se l'approprier.

Tout au long de ce processus de concertation, les parties prenantes amenées à s'exprimer sont nombreuses et variées :

> **Les signataires actuels de la Charte** : l'État, la Région Île-de-France, les Départements du Val-d'Oise et des Yvelines, les EPCI et les communes comprises dans le territoire.

> **Les 9 nouvelles communes** comprises dans le périmètre d'étude défini pour la révision de la Charte

> **Les acteurs locaux** : associations, entreprises, institutions...

> **Les territoires limitrophes** : vallée de la Seine, Vexin normand, vallée de l'Oise...

> **Les experts** : universitaires, scientifiques...

> **Les habitants** : oui oui, on parle bien de vous !



La révision de la Charte en 6 grandes étapes

▶ 1

2019 - 2020 :

études préalables

Évaluation finale de la Charte « Objectif 2019 » et diagnostic du territoire.

▶ 2

2020 - 2021 :

concertation

Mobilisation de tous les acteurs du territoire pour réfléchir à la nouvelle Charte.

▶ 3

2021 - 2022 :

rédaction du projet de Charte

Définition des objectifs et des engagements du Parc.

▶ 4

2023 - 2024 :

enrichissement du projet de Charte

Améliorations du document, avec notamment une enquête publique vous permettant de vous prononcer sur son contenu.

▶ 5

2025 :

examen final par l'État

Celui-ci est suivi d'une consultation des collectivités, avant l'adoption du projet de Charte par le Conseil régional d'Île-de-France.

▶ 6

Début 2026 :

renouvellement du classement

Promulgation du décret de classement du territoire par le Premier ministre.



11 ateliers techniques

72 communes représentées

+400 élus participants + les techniciens des collectivités



Le projet de Charte « Horizon 2040 » en un coup d'œil

Chiffres clés

9 nouvelles
communes

106 communes
au total

770 km²
(contre 710
auparavant)

125 000
habitants
(contre
104 794
auparavant)

Après plusieurs années d'échanges et de co-construction, le tout nouveau projet de Charte du Parc naturel régional du Vexin est né ! Tout en intégrant les enjeux du territoire et les obligations réglementaires, il s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et vise à répondre à différents objectifs nationaux (zéro artificialisation nette, zéro perte nette de la biodiversité et neutralité carbone d'ici 2050). En voici les principaux contours pour les 15 prochaines années, résumés en quelques lignes rien que pour vous...

L'ambition de la nouvelle Charte ?

Le Parc souhaite maintenir une ruralité vivante renouvelée, mais aussi assurer un développement local respectueux de l'humain et de l'environnement. Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages et

les patrimoines du territoire restent le socle de sa raison d'être. Exemplarité, sobriété, solidarité, engagement, partage, sensibilisation et information sont quant à eux les maîtres mots de ses futures actions.

À **Marines**, expérimentation et mise en place d'un atlas du patrimoine bâti dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire

4 grands défis à relever tous ensemble !

1 Renforcer le vivre et le faire ensemble :
le lien social est indispensable à l'épanouissement de chacun d'entre nous. Fédérer les acteurs du territoire autour de projets communs solidaires, sociaux et culturels sont ainsi au cœur du projet de Charte.

3 Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone :
face au changement climatique, réussir la transition écologique et énergétique du Vexin français est essentiel. Cela implique de repenser certains modèles de fonctionnement, sans renoncer à l'identité de notre territoire.

2 Préserver le vivant et les patrimoines :
l'Homme fait partie intégrante de l'écosystème du vivant. À ce titre, protéger les ressources naturelles et patrimoniales de notre territoire est primordial pour atteindre la meilleure qualité de vie possible.

4 Assurer le développement d'un territoire dynamique :
le Parc est situé aux portes de plusieurs grands bassins de vie, il faut donc renforcer son attractivité en favorisant une offre en commerces et services de proximité, tout en maintenant l'équilibre entre croissance économique et protection de l'environnement.



Le périmètre du Parc s'élargit

La révision d'une Charte est l'occasion de faire évoluer les frontières d'un Parc pour plus de cohérence territoriale : celle-ci est fondée sur les grandes continuités écologiques et paysagères, mais également sur la nécessité de préserver les milieux naturels résiduels nécessaires à la

continuité des trames écologiques dans les secteurs urbanisés. Une nouvelle silhouette de votre Parc, définie entre 2019 et 2022, est ainsi proposée au classement. Là encore, il s'agit d'un véritable travail de concertation entre l'État, la Région Île-de-France et le Syndicat Mixte du Parc.

3 secteurs d'extension

Au sud-ouest

Communes à la confluence de la Seine et de l'Epte, et la boucle de Moisson.

Leur identité rurale typique et leur biodiversité remarquable constituent de considérables atouts pour le Parc.

Au sud

Communes de l'axe Seine.

Porte d'entrée du Vexin français, ces communes présentent un bâti davantage urbain, qui découle du développement industriel et ferroviaire de la fin du XVIII^e siècle. Cette identité paysagère et patrimoniale cohérente complète pour partie les caractéristiques plus rurales du territoire du Parc.



Au nord-est

Communes de la vallée de l'Oise.

Leurs berges le long de l'Oise assurent une précieuse continuité écologique relictuelle (espace dans lequel certaines espèces peuvent encore se développer alors qu'elles ont régressé ou disparu ailleurs) avec notre voisin, le Parc naturel régional Oise-Pays-de-France.

Artisan d'art
Collète du lierre
Chouette chevêche

Périmètre de révision

du Parc naturel régional
du Vexin français







Défi #1

Renforcer le **vivre** et le **faire ensemble**

La rédaction du nouveau projet de territoire de votre Parc a eu lieu en même temps qu'un événement mondial sans précédent : la pandémie de Covid-19. Cette crise sanitaire majeure a plus que jamais souligné l'importance des liens sociaux et culturels. Pour construire avec succès le Vexin français de demain, la Charte « Horizon 2040 » veut donc avant tout réaffirmer les valeurs de solidarité, d'échange et de convivialité. Comment ? En se rapprochant au plus près de vos besoins (faire pour vous) et en permettant à tous les acteurs du territoire de s'investir dans des projets collectifs partagés (faire avec vous). De cela dépend l'épanouissement de chacun de nous dans le Vexin français !

Chantier participatif dans le cadre de la résidence de création La Traversée du Vexin 2037

Orientation #1 : encourager chacun à s'impliquer pour faire rayonner le territoire

Le Parc ne possède aucun pouvoir réglementaire. Pour que l'application de sa nouvelle Charte porte ses fruits, il est ainsi indispensable que chaque signataire (le Parc, l'État, la Région, les Départements, les intercommunalités et les communes) respecte ses engagements et porte pleinement ce projet. Il s'agit donc de :

- > **Mobiliser les signataires de la Charte** et les autres acteurs du territoire, mais aussi de développer les coopérations ;
- > **Vous inclure toujours plus** dans la vie quotidienne du Parc et encourager votre participation aux projets du territoire.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > **Le renforcement du rôle du conseil scientifique** du Parc (composé d'experts et de chercheurs) favorisera le dialogue au sein du Syndicat Mixte et aidera la prise de décisions.
- > **La mise en place d'un système « d'ambassadeurs »** du Parc permettra à des citoyens volontaires d'accompagner le Parc dans ses missions et d'être consultés sur différents projets.

Orientation #2 : favoriser votre compréhension des enjeux du Parc

« **Le vrai pouvoir, c'est la connaissance** » : pour que chacun puisse agir et s'impliquer dans la mise en œuvre du nouveau projet de territoire, il est nécessaire de former et d'accompagner les acteurs locaux sur les sujets de développement durable et de protection du patrimoine. Cela passe par deux objectifs principaux :

- > **Diffuser et partager** avec tous les connaissances du Parc et de ses partenaires ;
- > **Sensibiliser et éduquer** tous les publics aux enjeux du territoire, en faisant évoluer nos méthodes et nos outils pédagogiques.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > *La création d'un Observatoire du Territoire Partagé consolidera le statut de relai d'information du Parc, qu'il s'agisse de connaissances produites par ses soins ou par ses partenaires (études, statistiques, cartographies...).*
- > *En tant qu'habitants du territoire, vous serez également les bienvenus pour enrichir ces connaissances, grâce au développement des sciences*

participatives et à la collecte d'informations destinées à certains programmes du Parc (comme les Atlas du patrimoine) ou d'autres structures.

- > **La future exposition itinérante** « Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine » permettra de faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine du Vexin français et son histoire. De commune en commune, des actions participatives avec les habitants seront mises en place.

Orientation #3 : s'engager pour votre qualité de vie à travers le lien social et la culture

Ne pas se contenter d'habiter le Vexin, mais y vivre pleinement avec les autres habitants : telle est l'une des clés de notre bien-être ! Pour l'atteindre, les questions du cadre de vie, du lien social et de la culture sont au centre de la nouvelle Charte, à travers plusieurs partis pris :

- > **Affirmer le Vexin français** comme un lieu d'épanouissement à la fois rural, accueillant, dynamique et solidaire, notamment en assurant un maillage territorial en termes de services aux personnes vulnérables, prioritairement pour la santé et les démarches du quotidien.
- > **Soutenir une offre culturelle diversifiée** et accessible à tous, contribuant à la découverte et à la valorisation du territoire ;
- > **Développer des projets artistiques et culturels** fondés sur la participation des citoyens, pour tisser davantage de lien social ;
- > **S'appuyer sur le label Pays d'art et d'histoire** pour favoriser le développement culturel et l'appropriation des patrimoines du Parc par chaque habitant.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > *À travers tout votre territoire, le Parc continuera de favoriser l'émergence de tiers-lieux hybrides, réunissant plusieurs fonctionnalités (espace d'innovation sociale, lieu d'initiatives culturelles ou de sensibilisation à l'environnement, coworking, promotion des produits locaux, café, restauration...). Leur but : rassembler des publics partageant des intérêts communs.*
- > *Le Parc encouragera la présence artistique en développant notamment des résidences ou des projets de création autour du territoire et de ses divers patrimoines, naturels comme culturels (à l'image de la résidence de création « La Traversée 2037 » menée en 2021 dans le cadre du Pays d'art et d'histoire).*



Événements culturels et spectacles

Chiffres clés

41 Sentiers du Patrimoine®

30 Rendez-Vous PAH par an depuis 2015, au total déjà 77 communes concernées

7 Atlas du Patrimoine junior, soit 12 classes participantes depuis 2017



Défi #2

Préserver le vivant et les patrimoines

En tant qu'êtres humains, nous faisons partie intégrante de l'écosystème du vivant. L'ensemble du territoire du Parc représente donc notre bien commun. À ce titre, ménager et protéger ses ressources naturelles (l'eau, le sol, le sous-sol, les forêts, la biodiversité) et patrimoniales (les paysages et patrimoines bâtis) s'avère tout simplement essentiel.

Le nouveau projet de Charte s'inscrit d'ailleurs dans deux objectifs nationaux majeurs :

- > **Zéro artificialisation nette**, dans un contexte local de fortes pressions urbaines (logements, industries, zones d'activités), notamment dans les vallées de l'Oise et de la Seine et à proximité des agglomérations de Cergy-Pontoise et Mantes-la-Jolie ;
- > **Zéro perte nette de la biodiversité**, face à son érosion massive.

Telle est la voie à emprunter pour préserver notre qualité de vie dans le futur...

... mais également celle des générations à venir !



Sympetrum rouge sang
Rouge gorge
Lézard à deux raies
Hélianthème blanchâtre
Orchis militaire
Astragale de Montpellier

Orientation #4 : améliorer la qualité des paysages et patrimoines bâtis

Les paysages (silhouette des villages, structuration des espaces naturels et agricoles, points de vue proches et lointains à l'échelle du territoire...) et les patrimoines bâtis (châteaux, églises, croix pattées...) du Vexin français ont peu changé depuis le Moyen-Âge : ils sont devenus les emblèmes du Parc, dont la qualité est reconnue par de nombreuses protections.

C'est pourquoi il apparaît urgent d'agir face à leur banalisation et à la standardisation des nouvelles constructions, tout en poursuivant la transition écologique et énergétique du territoire. La Charte prévoit ainsi de :

- > **Suivre attentivement** l'évolution des paysages et impliquer chaque acteur dans leur préservation ;
- > **Lutter contre la banalisation des paysages**, qui favorise l'artificialisation et la perte de naturalité ;
- > **Utiliser la transition écologique et énergétique** pour renforcer l'identité paysagère du Parc.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > Le Parc poursuivra sa démarche d'Observatoire Photographique du Paysage en association avec les habitants.
- > Les Objectifs de Qualité Paysagère seront déclinés en conseils pratiques pour les habitants et les autres acteurs du Parc, à travers des fiches pratiques semblables à celles élaborées pour les élus sur les questions d'aménagement.

Orientation #5 : maintenir et restaurer la biodiversité

En raison de son histoire géologique, le Vexin français a la chance d'abriter des milieux naturels très diversifiés, de nombreuses espèces et un site d'intérêt national (les coteaux et boucles de Seine). Par conséquent, lutter contre l'érosion massive de cette biodiversité est un des piliers de la nouvelle Charte. Mais surtout, il est primordial d'intégrer cet enjeu dans tous les projets et activités du territoire, afin de renforcer sa résilience face au changement climatique et aux crises sanitaires.

Les rus du Roy
à Vienne-en-Arthies

Quelques objectifs chiffrés d'ici 2040

20% d'espaces
naturels
protégés sur
le territoire
(contre 12 %
en 2024)

5% d'espaces
naturels
en Zones de
Protection
Forte (contre
2,4 % en 2024)

Colonie de
Grands Murins



Dans cet objectif, il s'agit de :

- > **Faire progresser** en continu la connaissance des habitats naturels et des espèces vivantes dans le Parc ;
- > **Gérer attentivement** les réservoirs de biodiversité (espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche) ;
- > **Rétablir et maintenir** le bon état des trames écologiques (réseaux constitués d'espaces « naturels » ou « semi-naturels » permettant à la faune et à la flore d'accomplir une partie ou la totalité de leur cycle de vie) ;
- > **Préserver** les espèces animales et végétales ;
- > **Protéger** le patrimoine géologique.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > *Le Parc renforcera le réseau d'aires protégées sur son territoire, en lien avec la déclinaison au niveau régional de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (via notamment des arrêtés de protection de biotope et d'habitats naturels, l'extension et la création des sites Natura 2000...).*
- > *Le Parc continuera de s'engager pour la préservation et le développement de ses trames écologiques, telles la trame noire (espaces présentant une certaine obscurité, plébiscitée par les espèces nocturnes comme les Chiroptères), la trame humide ou la trame calcaire.*

Orientation #6 : concilier utilisation des ressources naturelles et protection du cadre de vie

Les ressources exploitables de notre territoire (sol, sous-sol, eau, forêts) ne sont pas infinies : il est important de veiller à leur pérennité en encourageant une utilisation mesurée. Par ailleurs, certaines activités peuvent générer différentes pollutions (air, eau, bruit...) et accentuer les facteurs de risques : le Parc souhaite préserver le Vexin français de ce type d'activités, néfastes pour la population et l'environnement. La Charte cherche donc à :

- > **Améliorer la qualité des sols ;**
- > **Préserver la qualité et la quantité d'eau ;**
- > **Favoriser une sylviculture durable ;**
- > **Raisonner l'exploitation des ressources minérales, dans une logique de développement durable et de résilience écologique ;**
- > **Rester alerte face aux risques et nuisances susceptibles d'impacter l'environnement.**

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > *La mise en place d'un Observatoire de l'Eau favorisera la connaissance des cours d'eau et des nappes souterraines, mais également la bonne gestion de cette ressource et le partage d'informations avec les habitants du territoire.*
- > *Le Parc soutiendra les pratiques et les projets permettant de lutter contre l'augmentation de CO2, tels que les filières d'éco-matériaux et de réemploi.*



Promouvoir la **sobriété**, la **résilience** et la **neutralité carbone**

Alors que l'urgence climatique et environnementale se rappelle quotidiennement à nous, il est indispensable de réussir la transition écologique et énergétique du Vexin français.

Économie, agriculture, aménagement, logement, mobilités, habitudes de consommations, gestes du quotidien... partout, nos modèles de fonctionnement peuvent être repensés avec davantage de sobriété (en énergie, en ressources, en foncier ou encore dans les déplacements), sans pour autant renoncer aux valeurs et à l'identité de notre Parc. C'est donc en adaptant notre territoire au changement climatique et en l'inscrivant dans la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 que la nouvelle Charte entend relever ce troisième défi !

Réhabilitation d'une ferme en logements à Genainville



Orientation #7 : faire de l'agriculture un levier pour la transition écologique et climatique

Héritage de plusieurs millénaires, l'agriculture a façonné le quotidien du Vexin français et reste un de ses enjeux centraux. Il lui faut aujourd'hui résoudre divers problèmes : étalement urbain, respect de l'environnement, départ à la retraite de nombreux exploitants... Le Parc est à ses côtés pour l'accompagner dans cette démarche et l'aider à :

- > **Développer un « pacte agricole »** commun à l'échelle du Vexin français, reposant sur la valorisation de l'agriculture, la connaissance et le partage d'expérience ;
- > **Construire un projet agroécologique** sur le territoire, et guider les agriculteurs volontaires dans cette transition.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc favorisera le dialogue avec les agriculteurs du Vexin, afin de trouver ensemble des solutions pour se diriger vers des pratiques agroécologiques à bas niveau d'impact local et aux débouchés locaux, comme la culture de la luzerne.

Orientation #8 : limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espace

L'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers portent gravement atteinte à l'environnement. Le Parc souhaite donc promouvoir un modèle d'aménagement plus sobre, résilient et attractif, répondant aux ambitions nationales et régionales. La Charte vise ainsi à :

- > **Atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette** à l'horizon 2050, inscrit dans la Loi dite « Climat Résilience » d'août 2021 ;
- > **Soutenir un aménagement durable** dans les villes et villages du Vexin, via notamment l'urbanisme circulaire (inspiré des principes de l'économie circulaire), l'écoconstruction, la place de la nature dans les espaces bâtis et l'efficacité énergétique ;
- > **Favoriser la mixité sociale**, fonctionnelle et inter-générationnelle dans l'habitat.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc s'efforcera de mettre en lumière l'architecture « paysanne », à la fois économe en espace, en ressources naturelles, en matériaux ou énergie, mais aussi gage de transmission des fondamentaux de l'identité architecturale du Vexin français.



Le plateau du Vexin après la moisson

Cliché d'Yves Michel, lauréat du concours photos 2018

Perception de la capitale depuis la commune d'Épiais-Rhus

Formation des artisans sur l'éco rénovation, utilisation de matériaux bio sourcés

Orientation #9 : développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Si l'énergie est le moteur de notre société, nous nous devons de l'aborder avec plus de sobriété et de proximité. Dans une logique de réduction de notre besoin d'énergies carbonées et d'augmentation de notre autonomie (l'ensemble du Parc dépend à 92 % de l'énergie d'autres territoires), il convient de :

- > **Diminuer les besoins énergétiques** du bâti et des équipements en encourageant l'éco-rénovation par des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement ;
- > **Développer les ressources énergétiques durables** et décarbonées et des mesures de neutralité carbone adaptées au territoire.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc poursuivra l'accompagnement des particuliers, professionnels et collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique. Ce service intègre les conseils gratuits et indépendants apportés aujourd'hui par le service public de rénovation énergétique « France Rénov' ».

*Île-de-France Mobilités

Orientation #10 : favoriser les mobilités durables et l'accessibilité du territoire

Comme dans la plupart des territoires ruraux péri-urbains, les habitants du Vexin sont fortement dépendants de l'usage de la voiture individuelle. Pourtant, les véhicules génèrent bruit, pollution, ou encore sentiment d'insécurité pour les piétons et cyclistes. Parmi les solutions qui peuvent être apportées à cette problématique, le Parc souhaite :

- > **Co-construire une stratégie des mobilités** du territoire avec les autorités compétentes (IDFM*, EPCI ...) et réduire les besoins de déplacements contraints par l'éloignement des services, emplois, équipements publics et habitations ;
- > **Adapter les infrastructures de transport** du territoire (pour concéder davantage de place aux piétons, vélos et autres modes durables), tout en limitant l'impact environnemental des infrastructures existantes ;
- > **Renforcer l'accessibilité du territoire** (pour les habitants, employés et touristes) et accroître les mobilités durables.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc contribuera au développement de la complémentarité des modes de transport : « hubs » ou « centrales » de mobilité (lieux avec plusieurs véhicules ou types de déplacement proposés), rabattement des vélos vers les gares, ou encore stationnement abrité sécurisé proche des équipements, commerces et stations de transport en commun (gares, gares routières, aires de covoiturage).



Défi #4

Assurer le **développement** d'un territoire **dynamique**

« Développer en protégeant et protéger en développant, sans que l'un se fasse au détriment de l'autre ». La devise de Gérard Claudel, Président fondateur du Parc, reste plus que jamais d'actualité. Comme d'autres territoires ruraux, le Vexin français doit notamment faire face au vieillissement de la population, à l'arrivée de nouveaux loisirs, modes de vie et de consommation, mais aussi à la persistance d'inégalités et de précarités. Repenser ses modèles de développement vers plus de solidarité et de sobriété est donc essentiel. Par ailleurs, votre Parc dépend de l'activité de la capitale et de plusieurs centres urbains proches. Il lui faut ainsi trouver des solutions collectives pour accueillir des activités économiques et touristiques génératrices d'emplois, qui soient à la fois respectueuses de l'environnement et qui favorisent votre accès à des commerces et des services de proximité. Le tout pour une économie porteuse de sens et créatrice de richesses !

Commerces à Vétheuil et Magny-en-Vexin



Parc d'activités économiques intercommunal à Ennery

Orientation #11 : développer une économie durable et innovante

Pérenniser l'ancrage territorial des habitants du territoire passe par une offre suffisante en emplois de proximité, tout comme par des commerces et services locaux de qualité. Pour renforcer l'attractivité économique du Vexin français et répondre aux attentes environnementales et sociétales, le Parc s'engage donc à :

- > **Faire émerger une économie sociale et solidaire** (via des coopératives, mutuelles, associations ou fondations), au service de tous ;
- > **Développer une économie responsable**, circulaire et à faible impact environnemental ;
- > **Accompagner les collectivités et porteurs de projets** pour accroître les possibilités de développement ou installations d'activités sur le territoire.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > Le Parc soutiendra la mise en place d'une filière de transformation de co-produits agricoles (comme la paille qui peut être employée dans le bâtiment).
- > Il incitera les entreprises à étudier la provenance de leurs ressources, calculer leur empreinte carbone et adapter leurs schémas d'approvisionnement.

Orientation #12 : renforcer l'économie de proximité

Les récentes crises ont montré l'importance d'avoir près de chez soi les services nécessaires pour satisfaire nos besoins essentiels : nous nourrir, nous soigner, rencontrer d'autres personnes dans des lieux de sociabilité... En relocalisant dans le Vexin français des productions, commerces et services, le Parc cherche à promouvoir un modèle de ruralité vivante innovant. Il s'agit alors de :

- > **Dynamiser le commerce**, l'artisanat et les services de proximité ;
- > **Accompagner l'évolution** de filières agricoles et alimentaires diversifiées au sein du Parc (notamment l'installation de nouveaux exploitants, moteurs de la transition agroécologique).

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc continuera de favoriser les productions locales et les circuits courts alimentaires avec une réelle transparence du champ à l'assiette, comme cela est développé dans le Projet Alimentaire Territorial mené conjointement avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.



Château de la Roche-Guyon

Chiffres clés

+ 1 000^{km}

de sentiers balisés dont : **150 km d'itinéraires de Grande Randonnée (GR®)**

30^{km}

d'itinéraires de Grande Randonnée de Pays (GRP®)

860^{km}

d'itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR®)

Orientation #13 : faire du Parc une destination de tourisme responsable

Le Parc souhaite mettre en avant une nouvelle manière de découvrir le Vexin français. Tourisme « durable », « écotourisme » ou encore « slow tourism »... Qu'importe le nom, l'objectif est le même : la recherche d'une offre de loisirs et d'un tourisme harmonieux. La Charte prévoit ainsi de :

- > **Proposer une offre de tourisme et de loisirs** de qualité, s'appuyant sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire ;
- > **Encourager les activités de pleine nature** respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (randonnée pédestre ou équestre, vélo, sports aquatiques...);
- > **Renforcer l'attractivité** de la destination Vexin français à l'échelle de l'Île-de-France, via différents supports et canaux de communication.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc continuera à promouvoir le territoire via des éditions touristiques (guides, cartes...). Il vous permettra par ailleurs de ne manquer aucun événement local via des outils numériques déjà mis en place (comme le site internet « Destination Vexin ») ou à développer.



Envie d'aller plus loin ?



Si vous avez déjà dévoré ce livret et que vous souhaitez en savoir plus, **flashez ce QR code !** >

Vous y trouverez tous les documents complets relatifs à la nouvelle Charte de votre Parc :

- > Le diagnostic de son territoire
- > L'évaluation finale de sa précédente Charte
- > La carte téléchargeable de son nouveau périmètre
- > ... et bien d'autres informations !

Des questions sur la Charte ?

Toutes vos interrogations sont les bienvenues. Vous pouvez nous les adresser par mail, à cette adresse :

future-charte@parcduvexin.fr

N'en ratez pas une miette !

Pour suivre les actualités de la nouvelle Charte ou vous impliquer dans sa mise en œuvre, rien de plus simple :



rejoignez-nous sur notre page Facebook.



© Crédits photos : Pascal Arlot ; Compagnie Acta / Dominique Verité ; Cyril Badet ; David Darrault ; Nicolas Galand ; Emilie Gayet, Corène Caubel ; Daniel Gillet et Eva Unruh ; LP/Marie Persidat ; Antoine Talon ; Yves Michel ; Martine Moulin ; PNRVF ; Arnaud Späni - Cartographie : ADC Communication



Accueil au musée du Vexin français : informations touristiques, boutique, expositions...



Pour suivre l'actualité de votre Parc, c'est par ici !

Site : pnr-vexin-francais.fr

Facebook : @Parc_naturel_régional_du_Vexin_français

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95450 Théméricourt - 01 34 48 66 10

contact@parcduvexin.fr

